

**7 AOÛT 2000**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 7 août 2000 à 20:00 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN McMASTER**  
**PIERRE BRASSARD**

**PAUL M. ROLLAND**

**JEAN-JACQUES BOISVERT**

Messieurs les conseiller **ONIL COUTURE** et **JEAN-GUY TARTE** sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**

Monsieur **ANDRÉ BENOÎT**, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

**MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2000-08-341 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOÛT 2000
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2000-08-342 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 31 JUILLET 2000
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 2000-08-343 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2000

## 7 AOÛT 2000

- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2000
- 2000-08-344 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 2 AOÛT 2000
- N. M. 3.4 DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-57-2000 INTITULÉ ADOPTION AVEC MODIFICATION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-57-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-103 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-102 AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE DÉBIT D'ESSENCE/RESTAURANT/DÉPANNEUR SUR LE LOT 1035 »

#### **4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

#### **5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE H04-448
- 2000-08-345 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION RESPECTIVE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-61-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE H04-448 »
- 2000-08-346 5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-61-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE H04-448 »

## 7 AOÛT 2000

AM 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 834-99 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION - 2000 » EN AJOUTANT L'ARTICLE 1.2.6. LAVAGE D'HABITS DE POMPIERS

### 6. RÈGLEMENTS

2000-08-347 6.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-58-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : a) AJOUTER L'USAGE « FORMATION SPÉCIALISÉE » À LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER (c3) » ; b) AUTORISER DORÉNAVANT DANS LES ZONES C01-161 ET C04-400 LES USAGES RELIÉS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE »

2000-08-348 6.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-59-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-128 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H01-160 (LOTS 1716-17 ET 1717 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME) »

2000-08-349 6.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-60-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À NE PLUS RÉGIR LA HAUTEUR MAXIMALE DES HAIES EN COUR AVANT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET À PRÉCISER LE TEXTE RÉGLEMENTAIRE À L'ÉGARD DES CLÔTURES ET MURS »

### 7. AFFAIRES COURANTES

2000-08-350 7.1 OFFRE DE VENTE DU LOT 56 DU CADASTRE DE BROMONT À LA VILLE DE BROMONT

2000-08-351 7.2 DEMANDE D'ACHAT PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES DU VÉLODROME DE 200 MÈTRES

2000-08-352 7.3 PATROUILLE DE SKI DE BROMONT : DEMANDE DE COMMANDITE

2000-08-353 7.4 JOURNAL ICI MAINTENANT : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE

2000-08-354 7.5 SERVITUDE DE NON-ACCÈS, BOULEVARD DE L'AÉROPORT

2000-08-355 7.6 MANDAT DONNÉ À LA VILLE DE GRANBY RELATIVEMENT À L'ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM

## 7 AOÛT 2000

- 2000-08-356 7.7 MANDAT DONNÉ À LA FIRME LABO S. M. RELATIVEMENT À L'EXPERTISE DE LA TOITURE DE L'ARÉNA
- 2000-08-357 7.8 SPECTACLE DES CHEVALIERS DE L'OMELETTE GÉANTE : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
- 2000-08-358 7.9 MAISON MOBILE SITUÉE AU 735, BOULEVARD DE BROMONT
- 2000-08-359 7.10 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS
- 2000-08-360 7.11 ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE GROUPE INTERNATIONAL DÉSORDY INC., ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-05-199
- 2000-08-361 7.12 FESTIVAL OFFORD 2000 : DEMANDE DE COMMANDITE
- 2000-08-362 7.13 MANDAT DONNÉ À UNE FIRME D'INGÉNIEUR RELATIVEMENT À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE DU CHAPELIER, ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-06-286
- 2000-08-363 7.14 ACCEPTATION DES PLANS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA RUE LAWRENCE, ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-07-322
- 2000-08-364 7.15 BAIL RELATIF AU CASSE-CROÛTE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

## 8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2000-08-365 8.1 SURNUMÉRAIRE À LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- 2000-08-367 8.2 CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES LOISIRS MUNICIPAUX
- 2000-08-368 8.3 EMBAUCHE DE MONSIEUR RAOUL DENIS À TITRE D'OPÉRATEUR ET HOMME D'ENTRETIEN AU SERVICE DES LOISIRS
- 2000-08-369 8.4 EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK PAQUETTE À TITRE D'OPÉRATEUR ET HOMME D'ENTRETIEN AU SERVICE DES LOISIRS
- 2000-08-370 8.5 ADOPTION DE LA DESCRIPTION DE TÂCHES DU DIRECTEUR DES LOISIRS, CULTURE ET LA VIE COMMUNAUTAIRE
- 2000-08-371 8.6 ADOPTION DE L'ÉVALUATION DES POSTES CADRES ET NON-SYNDIQUÉS
- 2000-08-372 8.7 ADOPTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES POSTES CADRES ET NON-SYNDIQUÉS

## 7 AOÛT 2000

2000-08-373 8.8 GÉOMATIQUE : EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS BERNARD

### 9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N. M. 9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 13 JUILLET 2000

N. M. 9.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST TENUE LE 15 JUIN 2000

N. M. 9.3 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE D'UN PERMIS AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX, PAR LE CLUB DE GOLF DES TROIS LACS

N. M. 9.4 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT TENUES LE 8 FÉVRIER, LE 4 AVRIL ET LE 7 MARS 2000

N. M. 9.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LOUISE PELLETIER ET DE MONSIEUR RÉAL CARDINAL DU CLUB 3 & 4 ROUES DE L'ESTRIE CONCERNANT LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE DES CANTONS-DE-L'EST

N. M. 9.6 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LAURENCE TURIN CONCERNANT LE CHEMIN LAPOINTE

### 10. VARIA

2000-08-374 10.1 EMBAUCHE DE FRANCIS COUTURE À TITRE DE SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES LOISIRS

2000-08-375 10.2 CHAMPIONNATS MASTER MONDIAUX UCI DE VÉLO DE MONTAGNE : DEMANDE DE SUPPORT LOGISTIQUE

2000-08-376 10.3 ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR BERNARD BOILEAU

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2000-08-377 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

**7 AOÛT 2000**

**2000-08-341**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOÛT 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Le sujet numéro 5.4 aurait dû se lire de la façon suivante :

5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 834-  
99 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE TARIFICATION.-.2000 »  
EN AJOUTANT L'ARTICLE 1.2.6. LAVAGE D'HABITS DE  
POMPIERS

- Le sujet numéro 6.3 aurait dû se lire de la façon suivante :

6.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 700-60-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET  
AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ,  
DE FAÇON À NE PLUS RÉGIR LA HAUTEUR MAXIMALE  
DES HAIES EN COUR AVANT SUR L'ENSEMBLE DU  
TERRITOIRE ET À PRÉCISER LE TEXTE RÉGLEMENTAIRE  
À L'ÉGARD DES CLÔTURES ET MURS »

- Le sujet numéro 7.13 aurait dû se lire de la façon suivante :

7.13 MANDAT DONNÉ À UNE FIRME D'INGÉNIEUR  
RELATIVEMENT À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX  
DE PROLONGEMENT DE LA RUE DU CHAPELIER,  
ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-06-286

- Le sujet suivant a été ajouté au «**VARIA** » de l'ordre du jour :

10.3 ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE BROMONT  
ET MONSIEUR BERNARD BOILEAU

**ADOPTÉ**

**7 AOÛT 2000**

**2000-08-342**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 31 JUILLET 2000**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit  
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée spéciale du Conseil  
municipal tenue le 31 juillet 2000.

**ADOPTÉ**

**2000-08-343**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE  
JUILLET 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juillet 2000 au montant de  
**NEUF CENT TRENTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-  
DOUZE DOLLARS ET CINQUANTE ET UNE CENTS (936 692,51 \$)** à  
payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et  
approuvée.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE  
JUILLET 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de  
construction émis durant le mois de juillet 2000, déposée par Monsieur Bernard  
Boileau, technicien inspecteur en bâtiments. Le montant des permis émis durant  
le mois de juillet 2000 se chiffre à **NEUF CENT CINQUANTE ET UN  
MILLE DEUX CENTS DOLLARS (951 200 \$)**.

**7 AOÛT 2000**

**2000-08-344**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES  
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 2 AOÛT 2000**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans le procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 août 2000.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE À LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 700-57-2000 INTITULÉ ADOPTION AVEC  
MODIFICATION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
700-57-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL  
QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-103 À MÊME  
UNE PARTIE DE LA ZONE C01-102 AFIN DE PERMETTRE LA  
RÉALISATION D'UN PROJET DE DÉBIT  
D'ESSENCE/RESTAURANT/DÉPANNEUR SUR LE LOT 1035 »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit certificat. Aucune personne n'est venue signer le registre. Le règlement numéro 700-57-2000 est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX  
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER UN  
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SOUS FORME DE PROJET  
INTÉGRÉ SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS  
LA ZONE H04-448**

**7 AOÛT 2000**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 700-91, tel qu'amendé, de façon à autoriser un développement résidentiel sous forme de projet intégré selon certaines conditions particulières dans la zone H04-448.

**2000-08-345**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION RESPECTIVE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-61-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE H04-448 »**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-61-2000 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE H04-448 », lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**2000-08-346**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-61-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL**

**7 AOÛT 2000**

**QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER UN DÉVELOPPEMENT  
RÉSIDENTIEL SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ SELON  
CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE  
H04-448 »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du premier projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-08-345 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 700-61-2000 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AUTORISER UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SOUS FORME DE PROJET INTÉGRÉ SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LA ZONE H04-448 »

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 834-99 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT DE TARIFICATION.-.2000 » EN AJOUTANT  
L'ARTICLE 1.2.6. LAVAGE D'HABITS DE POMPIERS**

Monsieur le conseiller **JEAN-JACQUES BOISVERT** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 834-99 intitulé « règlement de tarification.-.2000 » en ajoutant l'article 1.2.6. LAVAGE D'HABITS DE POMPIERS.

**2000-08-347**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-58-  
2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL  
QU'AMENDÉ DE FAÇON À : a) AJOUTER L'USAGE « FORMATION  
SPÉCIALISÉE » À LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ARTÉRIEL  
LÉGER (c3) » ; b) AUTORISER DORÉNAVANT DANS LES ZONES C01-  
161 ET C04-400 LES USAGES RELIÉS À LA FORMATION  
SPÉCIALISÉE »**

**7 AOÛT 2000**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du second projet de règlement ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-07-277 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que rédigé le second projet de règlement numéro 700-58-2000 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : a) AJOUTER L'USAGE « FORMATION SPÉCIALISÉE » À LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER (c3) » ; b) AUTORISER DORÉNAVANT DANS LES ZONES C01-161 ET C04-400 LES USAGES RELIÉS À LA FORMATION SPÉCIALISÉE »

**ADOPTÉ**

**2000-08-348**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-59-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-128 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H01-160 (LOTS 1716-17 ET 1717 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME) »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du second projet de règlement ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-07-279 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**7 AOÛT 2000**

D'adopter tel que rédigé le second projet de règlement numéro 700-59-2000 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE C01-128 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H01-160 (LOTS 1716-17 ET 1717 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME) »

**ADOPTÉ**

**2000-08-349**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-60-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À NE PLUS RÉGIR LA HAUTEUR MAXIMALE DES HAIES EN COUR AVANT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET À PRÉCISER LE TEXTE RÉGLEMENTAIRE À L'ÉGARD DES CLÔTURES ET MURS »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du second projet de règlement ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation ;

ATTENDU la résolution numéro 2000-07-299 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est disponible pour consultation ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que rédigé le second projet de règlement numéro 700-60-2000 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À NE PLUS RÉGIR LA HAUTEUR MAXIMALE DES HAIES EN COUR AVANT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET À PRÉCISER LE TEXTE RÉGLEMENTAIRE À L'ÉGARD DES CLÔTURES ET MURS »

**ADOPTÉ**

**7 AOÛT 2000**

**2000-08-350**

**OFFRE DE VENTE DU LOT 56 DU CADASTRE DE BROMONT À LA  
VILLE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'acheter le lot 56 du cadastre de Bromont, d'une superficie de 5 061,9 mètres carrés appartenant à la succession Denis Reid et ce, pour la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)**.

DE mandater madame Christiane Dussault, notaire, afin de rédiger l'acte d'achat.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte d'achat.

**ADOPTÉ**

**2000-08-351**

**DEMANDE D'ACHAT PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-  
AUGUSTIN-DE-DESMAURES DU VÉLODROME DE 200 MÈTRES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont accepte de vendre à la Municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures le vélodrome de 200 mètres et ce, pour la somme de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)**.

QUE le démontage dudit vélodrome doit être fait en coordination avec le Centre canadien de développement cycliste de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2000-08-352**

**PATROUILLE DE SKI DE BROMONT : DEMANDE DE COMMANDITE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de commandite d'Isabelle Lacasse pour la tenue d'un tournoi de golf au profit de la Patrouille de ski de Bromont ;

**7 AOÛT 2000**

ATTENDU QU'une telle contribution n'a pas été prévue lors de la confection du budget de la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne peut accéder à la demande de contribution financière faite par la Patrouille de ski de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2000-08-353**

**JOURNAL ICI MAINTENANT : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT  
DE L'ENTENTE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (550 \$)**, taxes en sus, par parution du journal Ici maintenant et ce, pour les six (6) prochaines parutions du journal.

**ADOPTÉ**

**2000-08-354**

**SERVITUDE DE NON-ACCÈS, BOULEVARD DE L'AÉROPORT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont ne s'objecte pas à la levée de la servitude de non-accès sur le boulevard de l'Aéroport, concernant les terrains en fond de la compagnie Hyundai.

**ADOPTÉ**

**7 AOÛT 2000**

**2000-08-355**

**MANDAT DONNÉ À LA VILLE DE GRANBY RELATIVEMENT À  
L'ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM**

ATTENDU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et Ville ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite procéder à l'achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage dont elle a besoin pour la saison 2000-2001;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont confie à la Ville de Granby le mandat de procéder, en son nom, à l'achat regroupé concernant le sel de déglacage nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer deux mille (2 000) tonnes de sel de déglacage.

QUE la Ville de Bromont s'engage, si la Ville de Granby adjuge le contrat de fourniture de sel de déglacage, à respecter les termes du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

**ADOPTÉ**

**2000-08-356**

**MANDAT DONNÉ À LA FIRME LABO S. M. RELATIVEMENT À  
L'EXPERTISE DE LA TOITURE DE L'ARÉNA**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre de services professionnels pour l'expertise de la toiture de bardeau du Centre sportif et culturel faite par la firme Labo S. M. Inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme Labo S. M. inc. pour effectuer une expertise visuelle de la toiture de l'aréna de Bromont, pour la somme de **MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ DOLLARS (1 525 \$)**, taxes en sus, le tout conformément à l'offre de service déposée.

**ADOPTÉ**

**7 AOÛT 2000**

**2000-08-357**

**SPECTACLE DES CHEVALIERS DE L'OMELETTE GÉANTE :  
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de contribution financière pour le spectacle des Chevaliers de l'omelette géante ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de défrayer un envoi postal pour annoncer la tenue du spectacle des chevaliers de l'omelette qui se tiendra le 3 septembre 2000 sur le site olympique.

**ADOPTÉ**

**2000-08-358**

**MAISON MOBILE SITUÉE AU 735, BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Gaston Malette; relativement à l'installation temporaire d'une maison mobile sur son terrain situé au 735, boulevard de Bromont en l'attente de la décision de la Commission du territoire agricole du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal permette à Monsieur Gaston Malette d'installer une maison mobile sur son terrain situé au 735, boulevard de Bromont et ce, jusqu'au plus tard le 30 avril 2001.

**ADOPTÉ**

**2000-08-359**

**ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES  
PARCS**

ATTENDU QUE les luminaires du tennis ont été volés en février 2000 ;

**7 AOÛT 2000**

ATTENDU QUE la Ville n'a pas fait de réclamation, étant donné le montant de la franchise des assurances ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de **SIX MILLE QUATRE CENT TRENTE NEUF DOLLARS ET QUARANTE-SIX CENTS (6 439.46 \$)** au fonds des parcs pour financer la fourniture et l'installation de huit (8) luminaires au tennis.

**ADOPTÉ**

**2000-08-360**

**ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE  
GROUPE INTERNATIONAL DÉSORDY INC., ANNULANT LA  
RÉSOLUTION NUMÉRO 2000-05-199**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2000-05-199.

DE mandater Madame Hélène Goyette, notaire, afin de procéder à la rédaction d'un acte d'échange de terrains entre la Ville de Bromont et le Groupe international Désourdy inc.

- **Ville de Bromont cède:**

- Les parties ombragées de terrains montrées sur le plan Avant projet de subdivision secteur Hungtington et Stanstead réalisé par Ski immobilier Bromont, d'une superficie de 21 629 mètres carrés.

- **Groupe international Désourdy inc. cède:**

- Le lot 392 du cadastre de Bromont, d'une superficie de 1 579,5 mètres carrés ;
- Le lot 239 du cadastre de Bromont, d'une superficie de 2 072,34 mètres carrés ;
- Une partie du lot 96 du cadastre du canton de Brome, d'une superficie de 11 790,20 mètres carrés.

**7 AOÛT 2000**

QUE les frais soient payés à part égale par la Ville de Bromont et le Groupe international Désourdy inc.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte d'échange.

**ADOPTÉ**

**2000-08-361**

**FESTIVAL ORFORD 2000 : DEMANDE DE COMMANDITE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Trésorière à payer une somme ne dépassant pas **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)** au Festival Orford, somme représentant la participation de la Ville de Bromont au concert du 10 août prochain.

**ADOPTÉ**

**2000-08-362**

**MANDAT DONNÉ À UNE FIRME D'INGÉNIEUR RELATIVEMENT À  
LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA  
RUE DU CHAPELIER, ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-  
06-286**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2000-06-286.

DE mandater la firme Les consultants S. M. inc. pour faire la surveillance des travaux lors du prolongement de la rue du Chapelier.

**ADOPTÉ**

**7 AOÛT 2000**

**2000-08-363**

**ACCEPTATION DES PLANS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE  
LA RUE LAWRENCE, ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO  
2000-07-322**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-GUY TARTE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2000-07-322.

D'accepter le prolongement de la rue Lawrence .

QUE les travaux doivent être conformes à la réglementation municipale et aux règlements d'urbanisme.

QUE les travaux doivent respecter les directives du ministère des Transports du Québec.

QUE les plans déposés doivent être signés par un ingénieur en règle avec l'ordre des ingénieurs du Québec.

QUE le promoteur doit s'engager à assister aux réunions de chantier convoquées par la Ville ou tout autre mandataire désigné par la Ville.

DE mandater la firme Les laboratoires Richelieu – Estrie pour faire la surveillance des travaux de construction du prolongement de la rue Lawrence.

QUE la Ville de Bromont s'engage à acquérir pour la somme de **UN DOLLAR (1,00 \$)** ledit tronçon de rue une fois qu'il sera jugé conforme par la firme d'ingénieur mandatée pour effectuer la surveillance des travaux.

**ADOPTÉ**

**2000-08-364**

**BAIL RELATIF AU CASSE-CROÛTE DU CENTRE SPORTIF ET  
CULTUREL**

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de Gestion des Loisirs de Bromont recommande de louer le casse-croûte du Centre sportif et culturel de Bromont.

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de bail ;

**7 AOÛT 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le projet de bail entre la Ville de Bromont et Madame Élisabeth Paquet, relativement au casse-croûte du Centre sportif et culturel.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit bail.

**ADOPTÉ**

**2000-08-365**

**SURNUMÉRAIRES À LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX  
USÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher trois (3) employés surnuméraires à la Centrale de traitement des eaux, au taux horaire de 10,62 \$, pour un total d'heures combinées ne dépassant pas 120 heures, durant la période allant du 20 au 26 août et ce, pour effectuer divers travaux d'entretien et de nettoyage des réserves d'eaux et de plusieurs bassins.

**ADOPTÉ**

**2000-08-367**

**CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES LOISIRS  
MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte que la Ville défraye les frais d'inscription, d'hébergement et de transport relatifs à la participation de Madame Anne Bouchard à la conférence de l'Association québécoise des loisirs municipaux qui se tiendra à Rimouski les 20, 21 et 22 septembre 2000.

**ADOPTÉ**

**7 AOÛT 2000**

**2000-08-368**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR RAOUL DENIS À TITRE D'OPÉRATEUR  
ET HOMME D'ENTRETIEN AU SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE deux (2) postes d'opérateurs et hommes d'entretien loisirs ont été créés, suite à la lettre d'entente avec le syndicat des employés municipaux de Bromont du 20 juin 2000;

ATTENDU QUE, conformément à la convention collective en vigueur, l'affichage des postes a eu lieu dans les différents services de la ville:

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Raoul Denis au poste d'opérateur et homme d'entretien loisirs à partir du 7 août 2000;

QUE, selon les articles 16.06 et 24.03 de la convention collective en vigueur, Monsieur Raoul Denis obtienne une licence de mécanicien de machines fixes de classe B et ce, dans un délai de 60 jours;

QUE le salaire de Monsieur Raoul Denis soit celui de la classe 4, an 1, de la nouvelle échelle salariale, soit 15,12 \$/heure.

**ADOPTÉ**

**2000-08-369**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK PAQUETTE À TITRE  
D'OPÉRATEUR ET HOMME D'ENTRETIEN AU SERVICE DES  
LOISIRS**

ATTENDU QUE deux (2) postes d'opérateurs et hommes d'entretien loisirs ont été créés, suite à la lettre d'entente avec le syndicat des employés municipaux de Bromont du 20 juin 2000;

ATTENDU QUE, conformément à la convention collective en vigueur, l'affichage des postes a eu lieu dans les différents services de la ville:

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Patrick Paquette au poste d'opérateur et homme d'entretien loisirs à partir du 7 août 2000;

**7 AOÛT 2000**

QUE le salaire de Monsieur Patrick Paquette soit celui de la classe 4, an 1, de la nouvelle échelle salariale, soit 15,12 \$/heure.

**ADOPTÉ**

**2000-08-370**

**ADOPTION DE LA DESCRIPTION DE TÂCHES DU DIRECTEUR DES  
LOISIRS, CULTURE ET LA VIE COMMUNAUTAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la description de tâche du directeur des loisirs, culture et vie communautaire.

QUE ladite description de tâches fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2000-08-371**

**ADOPTION DE L'ÉVALUATION DES POSTES CADRES ET NON-  
SYNDIQUÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, l'évaluation des postes cadres et non-syndiqués et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2000..

QUE ladite évaluation des postes fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2000-08-372**

**ADOPTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES POSTES CADRES ET  
NON-SYNDIQUÉS**

**7 AOÛT 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la classification des employés cadres et non-syndiqués et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

QUE ladite classification fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2000-08-373**

**GÉOMATIQUE : EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS BERNARD**

ATTENDU la recommandation de Monsieur Nicolas Rousseau datée du 7 août 2000 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur François Bernard, à titre d'employé surnuméraire, pour une période de trois (3) semaines, à partir du 8 août 2000, afin de réaliser une étude concernant les possibilités et les opportunités en regard de la réalisation d'un système d'information spatiale.

QUE le salaire de Monsieur Bernard soit fixé à 19,91 \$ de l'heure.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-  
YAMASKA TENUE LE 13 JUILLET 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**7 AOÛT 2000**

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE  
LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-  
L'EST TENUE LE 15 JUIN 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE D'UN PERMIS AUPRÈS DE LA  
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX, PAR LE CLUB  
DE GOLF DES TROIS LACS**

Les membres du conseil ont pris connaissance dudit avis.

**N. M.**

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE  
GESTION DES LOISIRS DE BROMONT TENUES LE 8 FÉVRIER, LE 4  
AVRIL ET LE 7 MARS 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LOUISE PELLETIER ET DE  
MONSIEUR RÉAL CARDINAL DU CLUB 3 & 4 ROUES DE L'ESTRIE  
CONCERNANT LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE DES CANTONS-  
DE-L'EST**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Pelletier et Monsieur Cardinal.

**7 AOÛT 2000**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LAURENCE TURIN  
CONCERNANT LE CHEMIN LAPOINTE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Turin.

**2000-08-374**

**EMBAUCHE DE FRANCIS COUTURE À TITRE DE SURNUMÉRAIRE  
AU SERVICE DES LOISIRS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Francis Couture à titre de surnuméraire au service des loisirs,  
classe 6, an 1 au taux horaire de 10,62 \$.

**ADOPTÉ**

**2000-08-375**

**CHAMPIONNATS MASTER MONDIAUX UCI DE VÉLO DE  
MONTAGNE : DEMANDE DE SUPPORT LOGISTIQUE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de La demande support logistique lors de la tenue des Championnats Masters mondiaux UCI de vélo de montagne, entre le 1<sup>er</sup> et le 4 septembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà versé une subvention de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)** pour aider à la tenue desdits championnats et que la demande initiale de subvention ne faisait mention d'un support logistique ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne peut accorder de support logistique lors de la tenue des Championnats Master mondiaux UCI de vélo de montagne.

**ADOPTÉ**

**7 AOÛT 2000**

**2000-08-376**

**ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET  
MONSIEUR BERNARD BOILEAU**

ATTENDU QUE les lots 103-78 et 103-79-2 du cadastre du Canton de Brome sont traversés par un ruisseau ;

ATTENDU QUE la mise en valeur du terrain implique la relocalisation du ruisseau ;

ATTENDU QUE cette relocalisation obligerait la Ville à refaire une canalisation sous la rue, occasionnant des frais ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont cède à Bernard Boileau et Ghislaine Boileau les lots 103-64-3, 103-65-4, 103-78-5 et 103-79-1 du cadastre du Canton de Brome.

QUE Bernard Boileau et Ghislaine Boileau cède, en retour à la Ville de Bromont, les lots 103-78-6 et 103-79-2 du cadastre du Canton de Brome

QUE les frais de l'acte notarié soit partagés entre les deux (2) parties.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte d'échange.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Rollande Dubord demande où sont situées les rues du Châpelier et Lawrence.
- Monsieur Jean-Guy Ferland demande pourquoi les travaux entrepris sur le golf de Bromont se prolongent autant.
- Monsieur Roger Bourque demande des informations sur l'entente avec Saint-Alphonse relative au hockey mineur. Il demande le coût du projet d'implantation d'un centre d'information touristique. Il s'informe sur Gestion des loisirs de Bromont..

**7 AOÛT 2000**

- Monsieur Robert Désourdy s'informe sur le montant de l'investissement pour l'agrandissement de la Caisse populaire. Il demande des précisions sur le changement de zonage sur la rue Shefford, sujets numéros 5.1, 5.2 et 5.3 de l'ordre du jour. Monsieur Désourdy s'informe sur la vente du vélodrome et sur les mandats de surveillance des travaux, sujets 7.13 et 7.14 de l'ordre du jour. Il demande des informations sur l'échange de terrains, sujet 10.3 de l'ordre du jour. Monsieur Désourdy souligne le problème de la sortie 78 de l'autoroute des Cantons-de-l'Est et demande à la Ville de trouver une solution. En outre, il commente le fait qu'il ne puisse y avoir d'affichage sur la piste cyclable L'Estriade.
  
- Monsieur Roger Bourque demande quand les travaux de la rue de Lévis seront complétés. Il demande si les terrains de tennis sont rentables.

**2000-08-377**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-JACQUES BOISVERT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

**PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

---

**PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER**